

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-696/SG/FIN autorisant M. Giovanni Sommariva à acquérir un terrain non bâti, sis à Djibouti, zone industrielle sud (partie du Titre foncier n° 172).

n° 73-696/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
22 mai 1973

Numéro JO
n° 10 du 25/05/1973

Date du numéro
25 mai 1973

TEXTE INTÉGRAL

M. Giovanni Sommariva est autorisé à acquérir une parcelle de terrain non bâti, d'une superficie de 5.609,25 m2 environ, lot n° 184, sis à Djibouti, Zone industrielle Sud, et faisant partie d'un terrain plus vaste, immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 172, au nom de la Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est.